

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.6978 — Banco Popular SA/Group Crédit Mutuel/ATM Business)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 231/08)

1. Le 2 août 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel Banco Popular Español SA («Banco Popular», Espagne) et le Groupe Crédit Mutuel («Crédit Mutuel», France) acquièrent le contrôle en commun, au sens de l'article 3, paragraphe 4, du règlement CE sur les concentrations, d'une nouvelle société («ATM Business», Espagne) constituant une entreprise commune de plein exercice.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Banco Popular SA: activités de banque commerciale, de détail, d'investissement et de gros ainsi que prestation de services d'assurance,
- Groupe Crédit Mutuel: banque de détail et assurances,
- ATM Business: prestation des services nécessaires à l'autorisation, à la saisie de données, au traitement, au règlement et au rapprochement des opérations aux guichets automatiques effectuées par les titulaires de cartes situés en Espagne.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission européenne estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement sur les concentrations, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6978 — Banco Popular SA/Group Crédit Mutuel/ATM Business, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).